

TROUVER UNE MAISON DE RETRAITE

Faites votre demande sur

www.isere.fr



- Tous les établissements sélectionnés reçoivent votre demande
- Une aide efficace à la recherche selon vos critères
- Un service public gratuit, confidentiel et sécurisé accessible à votre médecin traitant
- Consultez en temps réel les réponses

Département de l'Isère - DRE - Service communication - Photo - Fotolla

Trouvez des informations sur les établissements directement sur les sites <https://trajectoire.sante-ra.fr> et www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Pour en savoir plus : www.isere.fr/mda38

Maison Départementale de l'Autonomie
15 avenue Doyen Louis Weil
38010 Grenoble cedex 1
Tel : 04 38 12 48 48

 Trajectoire

 isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr

TROUVER UNE MAISON DE RETRAITE

UN SEUL DOSSIER POUR VOS DEMANDES

Faites votre demande

sur

www.isere.fr



 Trajectoire

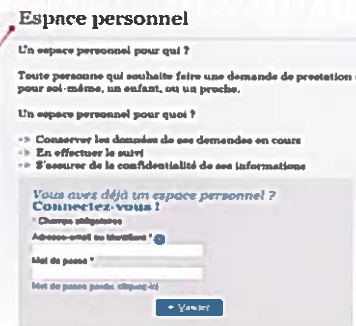
 isère
LE DÉPARTEMENT
www.ise

Comment faire une demande d'entrée en établissement ?

1. Je vais sur isere.fr
2. Je clique sur E-services puis sur Entrée en établissement



3. Je lis les instructions sur « Entrer en établissement » et je peux, en bas de la page, faire ma demande



4. Je crée un compte ou je me connecte à mon Espace personnel

5. Une fois connecté à mon Espace personnel, je clique sur « Entrer en établissement » puis sur « Créer un dossier de demande »



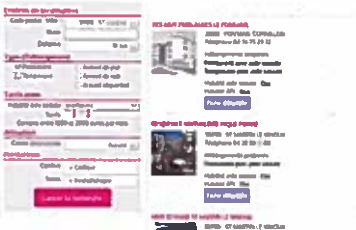
6. Je complète la partie administrative pour créer un dossier. Je me laisse guider dans les étapes suivantes



7. Je déclare mon médecin traitant et je prends rendez-vous avec lui pour lui faire remplir le volet médical et le volet autonomie de mon dossier



8. Je présélectionne les établissements selon mes critères



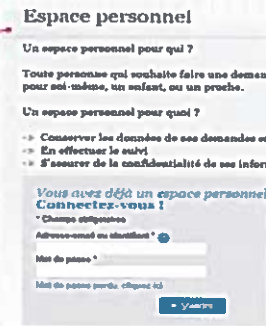
9. J'envoie ma demande aux établissements choisis dès que mon volet médical et mon volet autonomie sont remplis

Comment suivre une demande d'entrée en établissement ?

1. Je vais sur isere.fr
2. Je clique sur E-services puis sur Entrée en établissement



3. Je me connecte à mon Espace personnel



4. Je clique sur « Entrer en établissement » puis sur « Suivre un dossier »

5. J'arrive sur « Suivi de mes dossiers » et je clique sur le numéro de dossier souhaité



6. J'arrive sur mon dossier et je clique sur « Consulter les réponses des établissements »



- Je peux à tout moment consulter les réponses des établissements et accepter ou refuser leurs propositions d'admission